EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260327-2026_26-DE

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr LEGER Noël, doyen de l'assemblée.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 12
Présents : Mme LOUIS, Mr LEGER, Mme TOUATI, Mr LE TESTU D., Mme LE POLOTEC, Mr LE TESTU M, Mme OLLIVIER, Mr JIMENEZ, Mr RAMIERE, Mr COLLET.
Absents excusés : Mme JACQUETON (pouvoir à Mr JIMENEZ), Mme VINCENT (pouvoir à Mme TOUATI), Mr PERRIN, Mme LAMOUREUX.
Absent : Mr CRESPIN.
Secrétaire de séance : Mme LE POLOTEC.

2026-26 - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

La maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal du TOUR DU PARC étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal est invité à fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Il est proposé : 4 adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- **FIXER le nombre d'adjoints au Maire à 4.**

Louis Isabelle,
Maire

Le Polotec Stéphanie,
Secrétaire